

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025**

Délibération n° 2025-06-71

Date de la convocation : 11 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 5

Votes : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix-sept octobre deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, SANTIAGO François, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

SEUX Christian, procuration à TEYSSIER Michel
MERLE Evelynne, procuration à ROCHETIN Pascale
EBOLI Laure, procuration à MANDON Geneviève
LARGERON Olivier, procuration à FAURE Pascal
RAYMOND Jonathan, procuration à CROZET Hélène

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20251017-2025-06-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2025

Absent excusé : LAROIX Laurence, ORIOL Jessica

Secrétaire : LESCANNE Etienne

**OBJET : RECTIFICATION DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE
CAMPING**

Monsieur le Maire expose qu'après des opérations de contrôle de la part du comptable public, il est demandé de porter une rectification à la délibération du 28 mars 2025 relative à l'affectation des résultats d'exploitation 2024 du budget annexe camping.

La délibération d'affectation du résultat 2024 du budget annexe camping prévoyait l'affectation de 45 000,00 € au compte 1068 (investissement) et de reporter 45 527,34 € au compte 002 (fonctionnement).

Toutefois, le besoin de financement en investissement étant bien supérieur aux 90 527,34 € du résultat de fonctionnement, c'est donc la totalité de ce montant qui aurait dû être affecté au compte 1068, comme suit :

Budget Communal :

- Résultat 2024 Excédent	292 401,38 €
- Affectation :	
• 002 excédent antérieur reporté	779 499,33 €

Service de l'Eau :

- Résultat 2024 Excédent	6 983,03 €
- Affectation :	
• 002 excédent antérieur reporté	170 536,83 €

Service de l'Assainissement :

- Résultat 2024 Déficit	- 17 292,09 €
- Affectation :	
• 002 Déficit antérieur reporté	-2 320,22 €

Camping La Croix de Garry :

- Résultat 2024 Excédent	48 004,77 €
- Affectation	

• 1068	réserve pour investissement	90 527,34 €
• 002	excédent antérieur reporté	0,00 €

Cinéma Jules Verne :

- Résultat 2024	Excédent	1 271,40 €
- Affectation :		
• 002	Excédent antérieur reporté	18 732,43 €

Lotissement Les Violettes :

- Résultat 2024	Déficit	-1 966,70 €
- Affectation :		
• 002	Déficit antérieur reporté	-1 966,32 €

Pour régulariser cette situation, il est nécessaire de prévoir une délibération rectificative de l'affectation du résultat 2024 et une Décision Modificative afin de retranscrire cela dans le budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, RECTIFIE l'affectation du résultat 2024 du budget camping en affectant 90 527,34 € au compte 1068 et 0,00 € au compte 002.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 17 octobre 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Le secrétaire de séance
Etienne LESCANNE

